

ARRÊTÉ

n° 2024-010



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salles, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rogniax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venlhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Délégation de signature à Monsieur Fabien DEMONT, Responsable Pôle Culture et Equipements de Proximité, grade attaché principal – Abrogation de l'arrêté n° 2023-021

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 5211-9,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté n° 2023-021 du 25 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Fabien DEMONT, Responsable Pôle Culture et Equipements de Proximité, grade attaché principal,

Vu la demande de disponibilité de Monsieur Fabien DEMONT en date du 28 juin 2023,

ARRETE

Article 1 : La délégation de signature de Monsieur Fabien DEMONT, Responsable Pôle Culture et Equipements de Proximité est retirée à compter du 20 juillet 2023.

Article 2 : L'arrêté n° 2023-021 du 25 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Fabien DEMONT, est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, au trésorier de la Communauté d'Agglomération Arlysère et affiché.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Notification reçue le :

Signature

Fait à Albertville, le 17 janvier 2023

Le Président,

Franck LOMBARD



Arlysère agglomération

